

L'épiscopat irakien demande la liberté religieuse dans la future constitution

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 05 mai 2003

Décryptage publie la déclaration signée en français le 29 avril par les membres de l'épiscopat irakien, toutes Églises confondues, et telle que rediffusée par la Salle de Presse du Saint-Siège.

"En ce moment où l'Irak a tourné une page et commence un nouveau chapitre de sa vie millénaire, nous, les patriarches et évêques des Églises chrétiennes, sous l'impulsion aussi de nos fidèles, nous voulons manifester nos attentes quant à l'avenir de ce pays, dans l'espoir de ce que le peuple irakien tout entier, sans distinction religieuse ou ethnique, pourra vivre dans la liberté, la justice et le respect de la coexistence inter-religieuse et multi-ethnique, qui a une longue histoire faite de succès et de défaites.

"Lorsque Hammourabi grava son Code sur la pierre de cette terre, le droit est devenu la base du développement de la civilisation.

"Lorsque Abraham regarda le ciel d'Ur, ce dernier s'ouvrit à lui et en raison de cette révélation Abraham devint le père d'une multitude de peuples.

"Lorsque le christianisme et l'islam se rencontrèrent, leurs saints respectifs initièrent les deux religions à une coexistence respectueuse et réciproque.

"Aussi, en vertu de notre appartenance de droit aux peuples les plus anciens de la terre, nous revendiquons pour nous et pour tous ceux qui aujourd'hui l'habitent, majoritaires ou minoritaires, unis par une longue histoire de coexistence, de vivre dans un état de droit, dans la paix, la liberté, la justice, l'égalité, selon la Charte des droits de l'homme. Par conséquent, nous, les Chaldéens, les Assyriens, les Syriens, les Arméniens, les Grecs et les Latins formant tous ensemble une seule communauté chrétienne, nous demandons que la nouvelle Constitution irakienne :

- reconnaisse nos droits religieux, culturels, sociaux et politiques.
- prévoie un statut légal dans lequel chaque personne sera considérée selon ses capacités, sans discrimination, pour que chacun ait le droit de participer activement au gouvernement et au service de ce pays.
- considère les chrétiens comme citoyens irakiens à part entière.
- garantisse le droit de professer notre foi selon nos traditions antiques et notre droit religieux, le droit d'éduquer nos enfants selon des principes chrétiens, le droit de nous organiser librement, de construire nos lieux de culte, nos espaces culturels et sociaux selon nos besoins.

"Enfin et avant tout, nous faisons appel au peuple irakien, riche dans ses ethnies et dans ses religions, mais aussi aux forces politiques et religieuses, ainsi qu'à tous ceux qui ont à cœur le bien du pays, donc aux leaders de la Communauté internationale".

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

> Suivre le débat des lecteurs "Spécial Irak"

